

RÉSEAU NATIONAL JEUNES EN ERRANCE

Septembre 2013

Bulletin n° 3-2013

SOMMAIRE

Articles, revues, livres, rapports, films...	p. 2
La rencontre nationale « Jeunes en errance » novembre 2013.....	p. 2
Les suites de la recherche « Jeunes en errance et addictions »	p. 2
La « Garantie Jeunes »	p. 3
La convention CEMÉA-DGCS	p. 4
Les appels à projet de juin 2013.....	p. 5
Les pages « Errance » sur le site des CEMÉA	p. 5

Ce bulletin est réalisé et diffusé par les CEMÉA avec l'aide financière du Ministère des Affaires Sociales (Direction Générale de la Cohésion Sociale). Il est adressé aux structures au travail avec des jeunes en errance.

CEMÉA. 24 rue Marc Seguin. 75883 Paris cedex 18

Pages Errance sur le site CEMÉA : www.CEMÉA.asso.fr/spip.php?rubrique375

Contact : francois.chobeaux@CEMÉA.asso.fr

Jeunes en errance et addictions

Par François Chobeaux et Marie-Xavière Aubertin, rapport de recherche pour la Direction Générale de la Santé, juillet 2013.

Une commande publique doublement bifocale : présenter les éléments de connaissance de ces jeunes (globaux et addictions), et proposer des évolutions pour les pratiques de terrain et leurs encadrements institutionnels et financiers (global et addictions). La présentation des connaissances reprend les acquis des travaux du réseau Jeunes en errance, et propose une longue analyse bibliographique commentée. Les propositions s'appuient également largement sur les travaux du réseau.

Sur internet : http://www.CEMÉA.asso.fr/IMG/pdf/jeune_errance_2013-2.pdf

Un travail à la journée pour sortir les jeunes de l'errance

Le Monde, mardi 20 août 2013

L'action expérimentale TAPAJ de l'équipe de rue du CEID-Bordeaux continue à faire le buzz. ¾ de page en rubrique Société. Rencontre avec l'équipe et les jeunes, et un encadré sur la « Garantie Jeunes ».

Comment travailler avec les jeunes en errance ?

Travail Social Actualité, site internet, 12-09-2013

Une efficace présentation de la recherche « Jeunes en errance et addictions ». Reprise de l'essai de définition, de l'alternative insérer/accompagner, de la critique des SIAO, de la distinction maraude/rue, des chiens, et de la barrière à 18 ans. Efficace !

LA RENCONTRE NATIONALE ERRANCE NOVEMBRE 2013

Nîmes, 21 et 22 novembre. La présentation et les invitations sont parties.

Inscriptions à faire rapidement, seulement 70 places prises en charge !

LES SUITES DE LA RECHERCHE « JEUNES EN ERRANCE ET ADDICTIONS »

Texte définitif remis mi-juillet, et envoyé à tous les correspondants du réseau. Quelles suites ?

La presse professionnelle en parle : *Travail Social Actualités* du 27-08, bientôt un gros dossier dans les *Actualités Sociales Hebdomadaires*, et le *Journal du Droit des Jeunes* a demandé un texte complémentaire sur la prévention de l'errance, à paraître en octobre.

La Direction Générale de la Santé envisage une présentation à l'occasion d'une réunion nationale des Agences régionales de santé, puis des présentations décentralisées dans les régions les plus concernées. Les choses vont se préciser dans le mois qui vient.

La Direction Générale de la Cohésion Sociale veut développer en expérimentations par le réseau en

2014 certaines des propositions : l'accueil des mineurs, la coordination du millefeuille local, l'accompagnement après la sortie de CHRS.

La MILDT met le document dans son grand mixer à fabriquer le plan interministériel 2014.

LA « GARANTIE JEUNES »

Texte de présentation par le Premier Ministre :

Le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté au début de l'année par le Gouvernement comporte une mesure importante pour les jeunes : la création d'une "garantie jeunes" proposant aux moins de 25 ans en situation d'isolement et de grande précarité un accompagnement renforcé vers l'emploi et l'autonomie, avec une allocation d'un montant équivalent au revenu de solidarité active (RSA) pendant les périodes sans emploi ni formation.

Inscrite dans un contrat d'engagements réciproques entre le jeune et la mission locale, la "garantie jeunes" veut apporter une réponse à la situation particulièrement difficile des jeunes isolés et sans ressources, non couverts par le RSA, qui ont besoin d'être aidés et accompagnés pour s'insérer dans la vie professionnelle.

Une démarche de phase pilote dans des territoires va précéder la généralisation de cette mesure nouvelle. Un groupe de travail piloté par Emmanuelle Wargon (Délégué générale à l'emploi et à la formation professionnelle) et Marc Gurgand (CNRS) et réunissant des jeunes, des chercheurs, des représentants de l'Etat, des collectivités, des missions locales, de Pôle Emploi, des entreprises, des organismes de formation et des associations, a remis des propositions en mai dernier.

Sur cette base un "appel à projet" a permis aux territoires souhaitant participer à cette phase pilote de présenter leur proposition au mois de juillet.

35 projets ont été reçus.

Après examen par les ministères concernés, 10 territoires ont été retenus pour une première vague de test, qui débutera cet automne, et pourra concerner jusqu'à 10 000 jeunes. Elle concernera des territoires urbains mais aussi des territoires ruraux. Les Conseils Généraux et villes impliqués dans ces expérimentations appartiennent à toutes les sensibilités politiques.

Dix autres territoires ont été retenus pour une deuxième vague de déploiement en 2014, qui pourrait concerner alors au total jusqu'à 30 000 jeunes.

Une évaluation sera réalisée en vue de sa généralisation progressive sur tout le territoire, qui concernera 100 000 jeunes par an en rythme de croisière.

Le Premier ministre se félicite du succès rencontré par cet appel à projet, preuve que la "garantie jeunes" répond à un besoin urgent. Cette démarche partenariale et territoriale est la meilleure pour apporter les réponses les plus pertinentes et efficaces à ces jeunes qui ont besoin de nous. Les services de l'Etat s'impliqueront pleinement pour le succès de ce nouveau dispositif.

Projets retenus pour la première vague (automne 2013) :

Les Bouches-du-Rhône (Marseille)

La Réunion

La Seine-St-Denis (Est ensemble)

Le Vaucluse

Le Lot-et-Garonne

L'Allier associé au Puy-de-Dôme

Le Finistère

L'Eure

L'Aude

Les Vosges

Projets retenus pour la deuxième vague (2014) :

L'Essonne

La Seine-Maritime

Le Pas-de-Calais

La Dordogne

L'Ille-et-Vilaine

La Savoie

L'Oise

L'Aisne

L'Isère

La Creuse

Donc : pour les heureux élus dont les territoires ont été choisis, tout se joue avec les missions locales.
À contacter...

LA CONVENTION CEMÉA-DGCS

La convention triennale pour l'animation du réseau était à échéance fin 2012.

L'évaluation de l'effectuation des actions 2010-2012 a été faite au printemps par le cabinet Jeudevi de Christophe Moreau. Certains et certaines ont eu avec eux de longs entretiens téléphoniques... merci !

Le rapport d'évaluation est très positif, et suggère vivement d'en faire encore plus. Il est également critique sur des détails améliorables : les pages internet, les informations sur les actions nationales, la compréhension de ce qu'est ce réseau porté par les CEMÉA. À venir dans les mois qui viennent. Le rapport complet va être mis en ligne sur les pages Errance-CEMÉA.

2013 voit une convention seulement annuelle, avec des moyens réduits car l'Etat n'a plus d'argent : 29 000 euros au lieu de 40 000 les années précédentes.

La directrice de la DGCS est très intéressée par une convention 2014-2016 reprenant les principes des conventions précédentes et intégrant probablement l'accompagnement d'expérimentations liées aux propositions de la recherche « Jeunes en errance et addictions ». Tout ceci pour un montant annuel qui sera... à préciser.

LES APPELS À PROJETS DE JUIN 2013

Deux appels à projets avaient été lancés par la DIHAL (Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement) :

- « Ville solidaire » : comment construire des solidarités dans les villes pour une meilleure prise en compte des SDF et des errants ? Des projets sur 6 mois, juillet-décembre 2013. Deux propositions ont été faites par les CEMÉA au titre du réseau Errance : une sur la prise en compte des chiens dans les structures d'accueil et dans les villes ; une sur les positionnements « démocratiques, « républicains », respectueux des droits de tous, des polices municipales.

Ces deux propositions ont été saluées pour leur originalité et leur adaptation à ces situations bien particulières... mais tellement particulières qu'elles n'ont pas été retenues. Un nouvel appel à projets existerait courant 2014, plus « spécifique » ; à voir.

- « Expérimentation logement » : l'appel a été diffusé dans tout le réseau. En ce qui concerne les jeunes en grande exclusion, deux projets ont été retenus : un de mise en logement immédiat par un groupement large de Franche-Comté réunissant la DDCS, le Conseil Général avec une mise en acte par l'ADSEA. Et un projet présenté par une petite structure d'action sociale du « grand sud » de La Réunion.

LES PAGES « ERRANCE » SUR LE SITE DES CEMÉA

L'évaluation 2010-2012 dit que ces pages sont mal identifiées et mal connues, en plus d'être un peu mal fichues (ce qui va être réglé dans l'hiver).

Rappelons qu'il y a dessus :

- Les coordonnées de toutes les équipes correspondantes du réseau ;
- Tous les bulletins d'information depuis 1992 (sauf quelques trous d'archives) ;
- Tous les comptes-rendus des rencontres annuelles depuis 1998 ;
- Des mémoires d'étudiants en travail social, sociologie, psychologie, sciences de l'éducation... ;
- Des rapports d'activité et des évaluations d'actions produits par les équipes, des comptes-rendus de recherches, des textes administratifs et institutionnels d'actualité... ;
- Une bibliographie tenue à jour, et classée ;
- Bientôt tous les rapports d'évaluation faits à la fin des conventions, depuis la convention 2001-2003.

Le chemin direct pour y accéder est <http://www.CEMÉA.asso.fr/spip.php?rubrique375>